

DEC113048INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7633 intitulée Centre des matériaux (CDM).

Le Président,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7633 intitulée Centre des matériaux (CDM) et nommant M. Georges CAILLETAUD directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par la section 9 du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des MINES ParisTech, Ecole des Mines de Paris ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7633 intitulée : « Centre des matériaux (CDM) » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer les termes : « Directeur : M. Georges CAILLETAUD, professeur »

Par les termes: « Directeur : M. Jacques BESSON, directeur de recherche »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2012**

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

A handwritten signature in black ink that reads "Joël Bertrand". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Décision n° 123134DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502 dont le directeur est Mme Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que Mme Sylvie GAUTIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et 15, 16, 17 novembre 2010.

Article 1

Mme Sylvie GAUTIER, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8502, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Sylvie GAUTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sylvie GAUTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 janvier 2012

Le directeur de l'unité

Dominique CHANDESRIS

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Guy COUARRAZE

Décision n° 113006DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / SUPELEC

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec SUPELEC le 29 mars 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8507 dont le directeur est M. Frédéric BOUILLAULT ;

Considérant que Melle Aurore BREZARD OUDOT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Melle Aurore BREZARD OUDOT, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8507, à compter du 6 décembre 2011.

Melle Aurore BREZARD OUDOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Aurore BREZARD OUDOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011

Le directeur de l'unité
Frédéric BOUILLAULT

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour SUPELEC,
Le directeur général
Alain BRAVO

Décision n° 113007DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR2355 à compter du 1^{er} janvier 2010 dont le directeur est Mme Hélène BARBIER-BRYGOO ;

Considérant que Melle Aurélie CHRIST a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Melle Aurélie CHRIST, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR2355, à compter du 6 décembre 2011.

Melle Aurélie CHRIST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Aurélie CHRIST est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Hélène BARBIER-BRYGOO

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision n° 113015DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR2355 à compter du 1^{er} janvier 2010 dont le directeur est Mme Hélène BARBIER-BRYGOO ;

Considérant que Mme Aurélie RAFFOUX a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Mme Aurélie RAFFOUX, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR2355, à compter du 6 décembre 2011.

Mme Aurélie RAFFOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Aurélie RAFFOUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Hélène BARBIER-BRYGOO

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision n° 113012DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502 dont le directeur est Mme Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que M. Bernard PIEYRE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

M. Bernard PIEYRE, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8502, à compter du 6 décembre 2011.

M. Bernard PIEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Bernard PIEYRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011

Le directeur de l'unité

Dominique CHANDESRIS

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Guy COUARRAZE

Décision n° 113010DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8609 dont le directeur est M. Gabriel CHARDIN ;

Considérant que M. Nicolas MANDVILLE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

M. Nicolas MANDVILLE, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8609, à compter du 6 décembre 2011.

M. Nicolas MANDVILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas MANDVILLE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Gabriel CHARDIN

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Guy COUARRAZE

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR2301 à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 112005INC nommant M. Max MALACRIA, directeur de l'unité de recherche n° UPR2301, à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Considérant que Mme Véronique EPARVIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Mme Véronique EPARVIER, IR2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR2301, à compter du 6 décembre 2011.

Mme Véronique EPARVIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Véronique EPARVIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Max MALACRIA

Pour le CNRS,

La déléguée régionale
Michèle SAUMON